

Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS							Néant ☐ *		
			Exercice N				Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 765 180	FB	20 907 261	FC	28 672 441	27 676 675	
	Production vendue biens * services *	FD	191 898 321	FE	394 532 302	FF	586 430 623	473 608 424	
		FG	7 456 380	FH	18 851 605	FI	26 307 985	39 312 630	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	207 119 881	FK	434 291 168	FL	641 411 049	540 597 730	
	Production stockée*					FM	14 934 008	4 991 488	
	Production immobilisée*					FN		29 123 881	
	Subventions d'exploitation					FO	1 107 552	1 776 769	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	55 549 033	48 455 214	
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 716 345	23 965 490	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	741 717 990	648 910 575	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 681 451	21 009 580	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(701 905)	(115 461)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	176 728 468	118 610 168	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(13 455 486)	(538 567)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	185 003 834	198 198 696	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 551 000	8 374 659	
	Salaires et traitements*					FY	123 776 701	119 577 894	
	Charges sociales (10)					FZ	52 569 337	49 274 832	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	26 866 727	26 942 107
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	6 201 495	2 008 392
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	590 067	178 473	
	Autres charges (12)					GE	19 529 600	15 774 016	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	602 341 294	559 294 793	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	139 376 695	89 615 782	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	325	978	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	517 140	83 328	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	517 469	84 307	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 848	5 157	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	232 029	69 977	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	233 878	75 135	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	283 591	9 171		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	139 660 286	89 624 954		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	50 494	105 402	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	209 579	1 236 416	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	3 966 808	4 572 362	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 226 882	5 914 181	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	11 485	119 535	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	140 104	1 228 685	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	5 682 174	5 226 156	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	5 833 764	6 574 377	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 606 882)	(660 195)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	13 605 670	8 995 331	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	25 353 230	15 244 120	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	746 462 342	654 909 064	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	647 367 838	590 183 758	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	99 094 503	64 725 306	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	47 339	105 230	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	5 679	116 699	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	52 129 127	45 663 993	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	26 300 448	22 714 244	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6						obligatoires A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin A7						Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	joindre en annexe) :												
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	VNC / Produits de cession d'éléments d'actifs cédés										140 104	122 375	
	Amortissements dérogatoires										4 371 052	2 900 445	
Quote part de subvention											87 203		
Risque social										1 142 238	1 066 363		
Penalité CIR suite contrôle fiscal										169 184			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		
Tva étrangère remboursement										3 640	3 248		
Régularisation fournisseurs										2 038	15 415		
Régularisation clients											28 676		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

APTAR FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 66 848 745 €

Siège social : Lieudit le Prieuré

27110 Le Neubourg

SIREN 552 081 739 RCS Evreux

(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 23 juin,

La société APTAR EUROPE HOLDING, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 36-38 rue de la Princesse, 78430 Louveciennes, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 442 770 293 RCS Versailles (ci-après l'« **Associé Unique** »), représentée par Mme. Gwenaëlle ROWE-JOSEPH en qualité de Présidente,

agissant en qualité d'Associé Unique de la Société,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022 ; et
- les projets des décisions soumises à son approbation,

et après avoir pris acte de ce que PricewaterhouseCoopers Audit SAS représentée par M. Frédéric Nusbaumer, commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé du projet de décisions soumis à l'Associé Unique,

a adopté les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2022, quitus à la gérance ;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
3. Dépenses somptuaires ;
4. Renouvellement du mandat du Président de Gaël TOUYA ;
5. Autorisations au sens de l'article 1161 du Code civil ;
6. Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué de Renaud SERMONDADE ;
7. Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué de Serge BERTHET ;
8. Autorisation annuelle de cautionnement ;
9. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
10. Pouvoirs pour formalités.

Première décision

Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2022, quitus à la gérance

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur la gestion de la Société et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'Associé Unique, après avoir connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2022, qui ressort à 99 094 503 € de la manière suivante :

à titre de dividende EUR 90 022 977 €
soit 20,20 € pour chacune des 4 456 583 actions représentatives du capital social

le solde aux «autre réserves», soit EUR 9 071 526

dont le montant sera en conséquence porté à EUR 144 199 648

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédant l'exercice écoulé :

	2019 Dividende ordinaire	2019 Distribution exceptionnelle (2 novembre 2020)	2020 Dividende ordinaire	2021 Dividende ordinaire	2022 Dividende ordinaire
Dividende par action (EUR)	0	14,60	14,60	environ 14,60	20,20
Nombre d'actions rémunérées	4 456 583	4 456 583	4 456 583	4 456 583	4 456 583
Distribution de dividende (EUR)	0	65 066 112	65 066 112	65 066 112	90 022 977

Le montant des dividendes versé au titre de l'exercice 2021 inclue une distribution de réserves pour un montant de EUR 340 806

Troisième décision

Dépenses somptuaires

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 313 391 € et qui ont donné lieu à une imposition de 80 948 €.

Quatrième décision

Renouvellement du mandat du Président de M. Gaël Touya

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat du Président venait à expiration, décide de renouveler le mandat de M. Gaël Touya en qualité de Président, pour la durée statutaire d'un an, qui prendra fin le jour où la collectivité des associés statuera sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cinquième décision

Autorisations au sens de l'Article 1161 du Code civil

Conformément aux dispositions de l'article 1161 du Code civil, l'Associé Unique, autorise le Président à contracter au nom de la Société, dans le cas où il serait, en vertu d'un mandat social ou d'une délégation de pouvoirs, également le représentant du cocontractant, notamment dans le cadre des accords pouvant intervenir entre les sociétés du groupe Aptar.

L'Associé Unique autorise également le Président à engager la Société dans le cas où il serait le représentant de plusieurs sociétés du groupe Aptar agissant ensemble en tant que partie à un contrat avec un tiers.

Sixième décision

Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué de M. Renaud Sermondade

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat du Directeur Général Délégué venait à expiration, décide de renouveler le mandat de M. Renaud Sermondade, en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée statutaire d'un an, qui prendra fin le jour où la collectivité des associés statuera sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Septième décision

Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué de M. Serge Berthet

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat du Directeur Général Délégué venait à expiration, décide de renouveler le mandat de M. Serge Berthet, en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée statutaire d'un an, qui prendra fin le jour où la collectivité des associés statuera sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Huitième décision

Autorisation annuelle de cautionnement

L'Associé Unique, confère au Président, en application des dispositions de l'article 21 des statuts de la Société, l'autorisation d'octroyer des cautions, avals ou garanties en faveur de tiers au nom de la Société, dans la limite d'un montant total de trois millions d'euros (3 000 000 €) pour une nouvelle période qui, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, prendra fin lors de la Consultation à titre ordinaire appelée, au cours du 1^{er} semestre 2024, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Neuvième décision

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, prend acte du fait qu'aucune convention nouvelle visée par les dispositions du dernier alinéa de l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue en 2022 directement ou par personne interposée, entre la Société et son Président, son Associé Unique ou l'Associé de ce dernier, qui ne porte sur des opérations courantes, notamment au sein d'un même groupe, et n'ait été conclue à des conditions normales.

Dixième décision

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt requises par la loi.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique.

Signé électroniquement

*Electronically signed
by: Gwenaëlle Rowe-
Joseph
Reason: I approve this
document*

Gwenaëlle Rowe-Joseph *Date: Jun 23, 2023
12:20 GMT+2*

APTAR EUROPE HOLDING SAS

représentée par Gwenaëlle Rowe-Joseph

3-Aptar France_DAU_Ex 2022

Final Audit Report

2023-06-23

Created:	2023-06-23
By:	Yseult Villeneuve (yseult.villeneuve@aptar.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAAd2AtWZUMpp3UczwpUdTODSu6FUWv3TOq

"3-Aptar France_DAU_Ex 2022" History

-  Document created by Yseult Villeneuve (yseult.villeneuve@aptar.com)
2023-06-23 - 9:49:51 AM GMT
-  Document emailed to Gwenaelle Rowe-Joseph (gwenaelle.rowe-joseph@aptar.com) for signature
2023-06-23 - 9:51:42 AM GMT
-  Email viewed by Gwenaelle Rowe-Joseph (gwenaelle.rowe-joseph@aptar.com)
2023-06-23 - 10:18:39 AM GMT
-  Gwenaelle Rowe-Joseph (gwenaelle.rowe-joseph@aptar.com) authenticated with Adobe Acrobat Sign.
2023-06-23 - 10:20:57 AM GMT
-  Document e-signed by Gwenaelle Rowe-Joseph (gwenaelle.rowe-joseph@aptar.com)
Signing reason: I approve this document
Signature Date: 2023-06-23 - 10:20:57 AM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2023-06-23 - 10:20:57 AM GMT

Aptar France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
Aptar France
Le Prieuré
27110 LE NEUBOURG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aptar France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



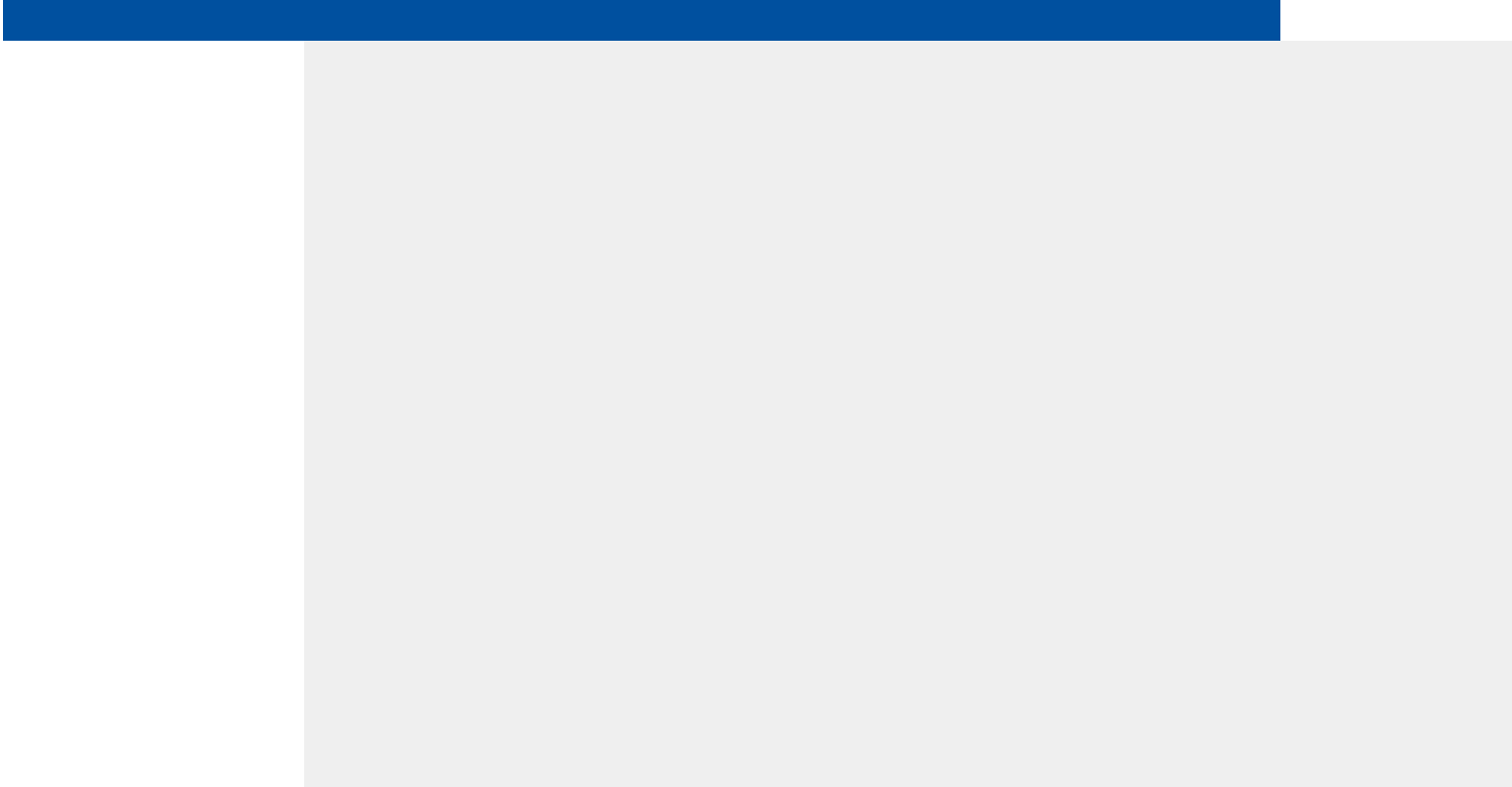
Frédéric Nusbaumer

APTAR FRANCE SAS

Route le Prieuré

27110 LE NEUBOURG

Comptes au 31/12/2022



Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise Route le Prieuré 27110 LE NEUBOURG			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 5 2 0 8 1 7 3 9 0 0 0 4 7			Néant *				
			Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	59 932 823	38 811 933	41 035 543
		Fonds commercial (1)	AH	AI	3 465 245	3 465 245	3 465 245
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 224 844	1 224 844	1 224 844
		Constructions	AP	AQ	45 712 715	36 354 027	36 910 192
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	252 688 189	66 721 792	67 631 007
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 858 793	1 170 190	1 453 223
		Immobilisations en cours	AV	AW	20 473 575	20 473 575	18 830 180
		Avances et acomptes	AX	AY	8 272 769	8 272 769	5 437 714
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	450 323		1 579
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	38 916	38 916	48 562
	TOTAL (II) BJ			BK	372 642 846	176 533 296	176 038 094
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 054 575	34 691 534
En cours de production de biens			BN	BO	2 444 904	33 692 156	27 275 193
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	1 035 650	29 952 722	21 726 367
Marchandises			BT	BU	294 152	814 927	232 936
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 167 546	4 167 546	4 296 973
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	432 164	144 636 789	112 549 405
		Autres créances (3)	BZ	CA		107 820 246	92 567 847
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		100 190	1 025 838
		Disponibilités	CF	CG		496 794	3 743
			CH	CI		12 398 842	7 202 510
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		12 398 842	7 202 510	
	TOTAL (III) CJ	CJ	CK	16 261 447	368 771 750	291 213 641	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN	CN		49 709	49 709	1 793	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	CO	IA	388 904 293	545 354 756	467 253 529	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 66 848 745)			DA	66 848 745	66 848 745	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	810 291	810 291	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	7 550	7 550	
	Réserve légale (3)			DD	6 684 874	6 684 874	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	135 128 122	135 468 927	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	99 094 503	64 725 306	
	Subventions d'investissement			DJ	1 160 073	331 112	
	Provisions réglementées *			DK	18 897 881	17 427 273	
	TOTAL (I)			DL	328 632 041	292 304 080	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	14 471 582	16 127 775	
	Provisions pour charges			DQ	2 692 319	3 335 424	
	TOTAL (III)			DR	17 163 902	19 463 200	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	231 050	106 848	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 791 138	2 933 454	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	60 726 197	48 937 962	
	Dettes fiscales et sociales			DY	77 042 223	59 739 630	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 367 525	1 400 451	
	Autres dettes			EA	19 575 595	13 154 494	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	36 637 428	29 176 133	
TOTAL (IV)			EC	199 371 159	155 448 975		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	187 652	37 273		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	545 354 756	467 253 529		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		7 550	
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	176 662 356	148 438 289	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS							Néant ☐ *		
			Exercice N				Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 765 180	FB	20 907 261	FC	28 672 441	27 676 675	
	Production vendue biens * services *	FD	191 898 321	FE	394 532 302	FF	586 430 623	473 608 424	
		FG	7 456 380	FH	18 851 605	FI	26 307 985	39 312 630	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	207 119 881	FK	434 291 168	FL	641 411 049	540 597 730	
	Production stockée*					FM	14 934 008	4 991 488	
	Production immobilisée*					FN		29 123 881	
	Subventions d'exploitation					FO	1 107 552	1 776 769	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	55 549 033	48 455 214	
	Autres produits (1) (11)					FQ	28 716 345	23 965 490	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	741 717 990	648 910 575	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 681 451	21 009 580	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(701 905)	(115 461)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	176 728 468	118 610 168	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(13 455 486)	(538 567)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	185 003 834	198 198 696	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 551 000	8 374 659	
	Salaires et traitements*					FY	123 776 701	119 577 894	
	Charges sociales (10)					FZ	52 569 337	49 274 832	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	26 866 727	26 942 107
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	6 201 495	2 008 392
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	590 067	178 473	
	Autres charges (12)					GE	19 529 600	15 774 016	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	602 341 294	559 294 793	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	139 376 695	89 615 782	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	325	978	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	517 140	83 328	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	3		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	517 469	84 307	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 848	5 157	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	232 029	69 977	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	233 878	75 135	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	283 591	9 171		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	139 660 286	89 624 954		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	50 494	105 402	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	209 579	1 236 416	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	3 966 808	4 572 362	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 226 882	5 914 181	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	11 485	119 535	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	140 104	1 228 685	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	5 682 174	5 226 156	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	5 833 764	6 574 377	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 606 882)	(660 195)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	13 605 670	8 995 331	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	25 353 230	15 244 120	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	746 462 342	654 909 064	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	647 367 838	590 183 758	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	99 094 503	64 725 306	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								IG	47 339	105 230	
										HP			
										HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	5 679	116 699	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	52 129 127	45 663 993	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5											
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	26 300 448	22 714 244	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives A6				obligatoires A9					
				Dont cotisations facultatives Madelin A7				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
	joindre en annexe) :										Exercice N		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	VNC / Produits de cession d'éléments d'actifs cédés										140 104		122 375
	Amortissements dérogatoires										4 371 052		2 900 445
	Quote part de subvention												87 203
Risque social										1 142 238		1 066 363	
Penalité CIR suite contrôle fiscal										169 184			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	
Tva étrangère remboursement										3 640		3 248	
Régularisation fournisseurs										2 038		15 415	
Régularisation clients												28 676	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- SOMMAIRE -

Généralités	2
Faits marquants	3
Evénements post-clôture	4
Règles et méthodes comptables	5
Changements de méthodes comptables	8

Détail des comptes

Notes sur le bilan	9
Immobilisations	10
Eléments du fonds commercial	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Provisions et dépréciations commentaires	14
Variation détaillée des stocks et des en-cours	15
Créances et dettes	16
Créances et dettes commentaires	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	20
Charges et produits constatés d'avance commentaire	21
Composition du capital social	22
Variation des capitaux propres	23
Ecart de conversion sur créances et dettes	24
Ecart de conversion sur créances et dettes comment	25
Chiffres Clés	26
Transfert de charges	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	28
Répartition de l'impôt sur les bénéfices commentai	29
Situation fiscale différée et latente	30
Situation fiscale différée et latente commentaires	31
Charges et produits exceptionnels	32
Engagements de retraite (Informations)	33
filiales et participations commentaires	34
Effectif moyen	35
Engagements hors bilan	36
Engagements hors Bilan	37
Rémunération des dirigeants	38
Rémunération des dirigeants commentaires	39

Généralités

L'année 2022 a été une année record en termes de chiffre d'affaires et de résultat.

Annonce d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi le 8 mars 2023 impactant le segment "Beauty" dans le cadre d'une réorganisation nécessaire à la sauvegarde de notre compétitivité. A ce jour, les discussions avec les instances du personnel sont toujours en cours.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014) à jour à l'arrêté des comptes. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2022, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique est comptabilisé en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

les frais d'établissement,
les frais de recherche et de développement,
les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
le fonds commercial,
autres actifs incorporels.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Frais d'établissement, de recherche et de développement.

Les frais d'établissement ainsi que les frais de recherche sont majoritairement comptabilisés en charges du fait que la probabilité de dégager un avantage économique futur est quasi nulle. Les frais de développement ne respectant pas les critères énumérés ci-dessus sont également comptabilisés en charges. Les coûts de développement engagés pour un actif qui remplit les conditions énumérées ci-dessus sont constitués des coûts salariaux.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets. Si leur durée d'utilisation ne peut pas être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Marques

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base utilisé lors de l'acquisition ; cela peut engendrer une constatation d'une dépréciation. Les frais de dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 10 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Il contient le solde résiduel du mali qui n'a pu être affecté (norme 2015-06 ANC).

Il est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il convient de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable. Par contre, le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture. Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Constructions et aménagement des constructions	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale. Par dérogation au principe du PCCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré qui devient le standard pour l'année suivante. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Les pièces détachées sont présentes dans l'actif. La méthode de dépréciation est de 33% au bout de 12 mois, 66% au bout de 24 mois et 100% au bout de 36 mois.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et

d'une estimation détaillée des risques.

Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation. Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Néant

Notes sur le bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 879 315		6 696 468
Terrains	1 224 845		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 894 240		66 184
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	54 462 204		2 644 115
Install. techniques, matériel et outillage ind.	309 789 983		13 725 126
Installations générales, agenc., aménag.	3 906 795		
Matériel de transport	884		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 852 614		268 690
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	18 830 181		6 791 567
Avances et acomptes	5 437 715		10 118 046
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	429 399 460		33 613 728
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	450 058		290
Prêts et autres immobilisations financières	48 563		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	498 621		290
TOTAL GENERAL	525 777 396		40 310 486

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	365 780		102 210 003	
Terrains			1 224 845	
Constructions sur sol propre			24 960 424	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			57 106 319	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		4 105 126	319 409 982	
Installations générales, agencements divers			3 906 795	
Matériel de transport			884	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			11 121 305	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5 148 172		20 473 575	
Avances et acomptes	7 282 990	1	8 272 770	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 431 162	4 105 127	446 476 899	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		24	450 324	
Prêts et autres immobilisations financières		9 646	38 917	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 670	489 241	
TOTAL GENERAL	12 796 942	4 114 797	549 176 143	

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
Liste clients	670 776	ans
Fonds commercial Charleval	907 145	ans
Fonds commercial Verneuil	1 887 325	ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	3 465 246	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 378 525	8 554 298		59 932 823
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 378 525	8 554 298		59 932 823
Terrains				
Constructions sur sol propre	11 388 402	606 018		11 994 419
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	31 057 850	2 660 446		33 718 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels	242 158 975	14 494 242	3 965 028	252 688 190
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 608 718	74 958		3 683 676
Matériel de transport	884			884
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 697 468	476 765		10 174 233
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 912 297	18 312 429	3 965 027	312 259 699
TOTAL GENERAL	349 290 823	26 866 727	3 965 027	372 192 523

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre		108 919					108 919
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		4 255 290			2 900 445		1 354 845
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		6 844					6 844
Embal récup.							
CORPOREL.		4 371 053			2 900 445		1 470 608
Acquis. titre							
TOTAL		4 371 053			2 900 445		1 470 608

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 427 274	4 371 053	2 900 445	18 897 881
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	17 427 274	4 371 053	2 900 445	18 897 881
Provisions pour litiges	70 279	1 183 463	1 006 796	246 946
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 793	49 709	1 793	49 709
Provisions pour pensions, obligations similaires	3 335 425		643 105	2 692 320
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	16 055 704	1 311 122	3 191 898	14 174 927
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	19 463 200	1 901 189	4 200 487	17 163 902
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	448 479	1 849	4	450 324
Dépréciations stocks et en cours	12 321 899	5 003 470	1 496 087	15 829 282
Dépréciations comptes clients	148 058	1 198 025	913 919	432 165
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	12 918 437	6 203 344	2 410 010	16 711 771
TOTAL GENERAL	49 808 911	12 475 586	9 510 942	52 773 555
Dotations et reprises d'exploitation		6 791 563	3 419 907	
Dotations et reprises financières		1 849	4	
Dotations et reprises exceptionnelles		5 682 175	6 091 031	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Les comptes clients sont dépréciés selon la règle suivant :

-retard>120 jours=50%
-retard>180 jours=75%
-retard>360 jours=100%

La base retenue pour le calcul de la dépréciation correspond au total de la créance hors taxes diminué du montant couvert par les assurances SFAC,s'il y a lieu.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Rubriques	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 109 079	407 175	701 904	
Approvisionnements				
Matières premières	32 378 085	21 025 320	11 352 764	
Autres approvisionnements	14 368 026	12 265 303	2 102 723	
TOTAL I	47 855 190	33 697 798	14 157 392	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	30 988 372	22 615 204	8 373 168	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	30 988 372	22 615 204	8 373 168	
Production en cours				
Produits	36 137 060	29 576 220	6 560 841	
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	36 137 060	29 576 220	6 560 841	
PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION) II + III			14 934 009	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	38 917	1	38 916
Clients douteux ou litigieux	524 212	524 212	
Autres créances clients	144 544 743	144 544 743	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	48 614	48 614	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	58 143	58 143	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	10 583 000	10 583 000	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 709 681	1 709 681	
Groupe et associés	88 731 304	88 731 304	
Débiteurs divers	6 689 505	6 689 505	
Charges constatées d'avance	12 398 843	11 591 643	807 200
TOTAL GENERAL	265 326 960	264 480 844	846 116
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	231 050	231 050		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	60 726 198	60 726 198		
Personnel et comptes rattachés	42 708 346	42 708 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 640 378	25 640 378		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	4 332 485	4 332 485		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 361 015	4 361 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 367 525	1 367 525		
Groupe et associés				
Autres dettes	19 575 595	19 575 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	36 637 429	17 719 764	18 917 665	
TOTAL GENERAL	195 580 021	176 662 356	18 917 665	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

L'état des créances et des dettes ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408100	Fournisseurs Factures Non Parvenues	12 969 691,89	10 466 331,52	2 503 360,37
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		12 969 691,89	10 466 331,52	2 503 360,37
AUTRES DETTES				
419800	Clients Crdt - Rab.Rem.Rist.& Avoir	7 782 599,64	5 062 805,15	2 719 794,49
468600	DIVERS - CHARGES A PAYER	4 395 079,56	2 435 795,53	1 959 284,03
468601	Divers Charges A Payer - Interim	2 105 476,71	2 516 120,76	-410 644,05
468606	Divers Charges A Payer - Honoraires	1 155 868,69	426 107,73	729 760,96
468608	DIVERS - CHARGES A PAYER Trademark	1 667 825,00	1 467 851,00	199 974,00
468609	DIVERS - CHARGES A PAYER IP Buy In	868 900,00	780 000,00	88 900,00
468610	DIVERS - CHARGES A PAYER CSA RD Sha	-4 128 747,00	-2 936 202,00	-1 192 545,00
468620	Charges à payer RD licence	-1 016 946,00	-972 478,00	-44 468,00
TOTAL AUTRES DETTES		12 830 056,60	8 780 000,17	4 050 056,43
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	11 702 009,40	11 100 605,05	601 404,35
428400	PERSONNEL - DETTES PROV.P.PART.SAL.	13 641 391,80	8 646 120,58	4 995 271,22
428600	Personnel - Autres Charges A Payer	12 170,60	12 067,71	102,89
428601	Formation Continue	161 384,26		161 384,26
428602	Plastifaf/Cif	64 797,63	585 669,89	-520 872,26
428603	Personnel - Provision Bonus A Payer	1 881 546,73	922 211,21	959 335,52
428604	Provision Interressement A Payer	9 365 774,96	7 957 744,41	1 408 030,55
428605	Reprise Bonus	5 347 727,23	4 809 010,52	538 716,71
438200	Charges Sociales sur Congés Payés	5 803 100,75	5 665 260,20	137 840,55
438603	Charges sur Provision Primes Variab	4 387 727,14	2 866 939,53	1 520 787,61
438604	Charges sur Déprovision Primes Vari	-755 676,65		-755 676,65
438610	Charges sur Provision Prime de fin		30 290,00	-30 290,00
448602	Charges à payer - Taxe foncière, CF	1 037 817,00	928 957,00	108 860,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		52 649 770,85	43 524 876,10	9 124 894,75
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518100	Interets courus interco à payer	10 745,20	155,94	10 589,26
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		10 745,20	155,94	10 589,26
TOTAL CHARGES A PAYER		78 460 264,54	62 771 363,73	15 688 900,81

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients Factures A Etablir	334 774,93	657 713,05	-322 938,12
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		334 774,93	657 713,05	-322 938,12
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs Avoir A Recevoir	582 034,40	490 812,37	91 222,03
438700	Remboursements Sécurité Sociale	39 304,63	-84 930,14	124 234,77
448700	Etat, Produits A Recevoir	1 709 680,73	569 127,72	1 140 553,01
468700	Divers - Produits A Recevoir	0,08	147 536,02	-147 535,94
TOTAL AUTRES CREANCES		2 331 019,84	1 122 545,97	1 208 473,87
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 665 794,77	1 780 259,02	885 535,75

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges Constatees D'Avance	12 806 788,09	7 399 898,47	5 406 889,62
486100	Charges constatées d'avance - Globa	367 956,01	-133 624,92	501 580,93
486999	Contract RR US	-775 901,23	-63 763,52	-712 137,71
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		12 398 842,87	7 202 510,03	5 196 332,84
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits Constates D'Avan	-36 637 428,92	-29 176 133,46	-7 461 295,46
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-36 637 428,92	-29 176 133,46	-7 461 295,46

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement des contrats à long terme outillage comptabilisés suivant la méthode de l'achèvement.

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 456 583			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		292 304 081
Distributions sur résultats antérieurs		65 066 112
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		227 237 969
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		828 962
Variations des provisions réglementées		1 470 608
Autres variations		
Résultat de l'exercice		99 094 503
	SOLDE	101 394 072
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		328 632 041

Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	49 709			187 652
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	49 709			187 652

Les dettes et créances en devises existantes à la clôture de l'exercice sont converties en euros sur la base du dernier cours de change communiqué par notre société Mère Aptar Europe Holding.
Les écarts entre la nouvelle valorisation des créances et des dettes et leur valeur d'origine constituent des écarts de conversion Actif et Passif.

(En Milliers d'euros)

Total du Bilan	545 355
Chiffre d'affaires	641 411
Résultat d'exploitation	139 377
Résultat net	99 095
Dividendes	65 066

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indications contraires.

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	139 660 285	25 680 551	113 979 734
Résultat exceptionnel à court terme	-1 606 882	-327 321	-1 279 561
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-13 605 670		-13 605 670
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	124 447 733	25 353 230	99 094 503

Le taux effectif de l'IS est de 20.37 %.

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	18 897 881
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	18 897 881
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	8 369 547
Participation des salariés	13 605 672
Autres	19 080 143
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	41 055 362
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-22 157 481

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges.

Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC/ Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	140 104	
Amortissements dérogatoires	4 371 052	
Risque social	1 142 238	
Pénalité CIR suite contrôle fiscal	169 184	
Pénalités fournisseurs	4 532	
Divers	977	
Charges sur exercices antérieurs	5 678	
TOTAL	5 833 765	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
VNC/ Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	122 375	
Amortissements dérogatoires	2 900 445	
Quote part de subvention	87 203	
Risque social	1 066 363	
Divers	3 158	
Produits sur exercices antérieurs	47 339	
TOTAL	4 226 883	

Les primes, qui doivent être versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, sont déterminées en accord avec les stipulations de la convention collective de la transformation des plastiques.

Au fur et à mesure que les engagements naissent, une partie est versée à une compagnie d'assurance et comptabilisée en charge.

Engagement minimum 20 856 523 (ABO)

Engagement maximum 29 313 829 (PBO)

Engagement couvert 20 066 217 (plan Assets)

L'engagement à couvrir correspond à 96 % de l'ABO.

Les engagements ci-dessus correspondent, sur les bases indiquées ci-après, à la valeur actuelle des versements qui seront à effectuer aux salariés retenus pour le calcul au moment de leur départ en retraite, compte tenu de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent et de l'ancienneté atteinte par eux à la clôture de l'exercice :

Taux d'inflation :	2.00%
Taux d'augmentation des salaires :	3.20%
Taux de mortalité (table suivie) : TG 2005 Homme/Femme	
Taux actualisation retenu :	3.75%
Personnel retenu : Tous les salariés, titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée	

La part non couverte de l'engagement n'est pas comptabilisée et constitue un engagement hors bilan

La société Aptar France SAS bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du code général des impôts.

La société tête de groupe sur le plan fiscal est la société Aptar Europe Holding SAS.

La convention signée entre les sociétés du Groupe retient la méthode de la neutralité. Suivant cette méthode, la filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

La société Mère enregistre dans ses comptes la différence entre la dette d'impôt du Groupe et le cumul des charges d'impôts. Le montant s'impôt comptabilisé sur la ligne HK de la liasse fiscale correspond au montant du compte 695000 Impôt sur les sociétés diminué d'un crédit d'impôt recherche comptabilisé en compte 695002 de 9 000 115 euros.

Aucune information détaillée sur les transactions conclues entre les parties liées n'est requise dans la mesure où les transactions entre les parties liées ne sont soit pas significatives soit elles ont été conclues à des conditions normales de marché soit il s'agit de transactions exclues de la liste des transactions avec des parties liées tel que présenté dans la Note de Présentation du règlement ANC n° 2010-05

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pension	629 000
Autres engagements donnés	
TOTAL	629 000

Nous avons les engagements de retraite et des cautions encours pour 629 ke dont le bénéficiaire est Aeropharm GMBH.

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

- SOMMAIRE -

Généralités	2
Faits marquants	3
Evénements post-clôture	4
Règles et méthodes comptables	5
Changements de méthodes comptables	8

Détail des comptes

Notes sur le bilan	9
Immobilisations	10
Eléments du fonds commercial	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Provisions et dépréciations commentaires	14
Variation détaillée des stocks et des en-cours	15
Créances et dettes	16
Créances et dettes commentaires	17
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	20
Charges et produits constatés d'avance commentaire	21
Composition du capital social	22
Variation des capitaux propres	23
Ecart de conversion sur créances et dettes	24
Ecart de conversion sur créances et dettes comment	25
Chiffres Clés	26
Transfert de charges	27
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	28
Répartition de l'impôt sur les bénéfices commentai	29
Situation fiscale différée et latente	30
Situation fiscale différée et latente commentaires	31
Charges et produits exceptionnels	32
Engagements de retraite (Informations)	33
filiales et participations commentaires	34
Effectif moyen	35
Engagements hors bilan	36
Engagements hors Bilan	37
Rémunération des dirigeants	38
Rémunération des dirigeants commentaires	39

Généralités

L'année 2022 a été une année record en termes de chiffre d'affaires et de résultat.

Annonce d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi le 8 mars 2023 impactant le segment "Beauty" dans le cadre d'une réorganisation nécessaire à la sauvegarde de notre compétitivité. A ce jour, les discussions avec les instances du personnel sont toujours en cours.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014) à jour à l'arrêté des comptes. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2022, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique est comptabilisé en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

les frais d'établissement,
les frais de recherche et de développement,
les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
le fonds commercial,
autres actifs incorporels.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Frais d'établissement, de recherche et de développement.

Les frais d'établissement ainsi que les frais de recherche sont majoritairement comptabilisés en charges du fait que la probabilité de dégager un avantage économique futur est quasi nulle. Les frais de développement ne respectant pas les critères énumérés ci-dessus sont également comptabilisés en charges. Les coûts de développement engagés pour un actif qui remplit les conditions énumérées ci-dessus sont constitués des coûts salariaux.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets. Si leur durée d'utilisation ne peut pas être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Marques

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base utilisé lors de l'acquisition ; cela peut engendrer une constatation d'une dépréciation. Les frais de dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 10 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Il contient le solde résiduel du mali qui n'a pu être affecté (norme 2015-06 ANC).

Il est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il convient de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable. Par contre, le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture. Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Constructions et aménagement des constructions	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale. Par dérogation au principe du PCCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré qui devient le standard pour l'année suivante. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Les pièces détachées sont présentes dans l'actif. La méthode de dépréciation est de 33% au bout de 12 mois, 66% au bout de 24 mois et 100% au bout de 36 mois.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et

d'une estimation détaillée des risques.

Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation. Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Néant

Notes sur le bilan

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 879 315		6 696 468
Terrains	1 224 845		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 894 240		66 184
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	54 462 204		2 644 115
Install. techniques, matériel et outillage ind.	309 789 983		13 725 126
Installations générales, agenc., aménag.	3 906 795		
Matériel de transport	884		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 852 614		268 690
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	18 830 181		6 791 567
Avances et acomptes	5 437 715		10 118 046
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	429 399 460		33 613 728
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	450 058		290
Prêts et autres immobilisations financières	48 563		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	498 621		290
TOTAL GENERAL	525 777 396		40 310 486

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	365 780		102 210 003	
Terrains			1 224 845	
Constructions sur sol propre			24 960 424	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			57 106 319	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		4 105 126	319 409 982	
Installations générales, agencements divers			3 906 795	
Matériel de transport			884	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			11 121 305	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5 148 172		20 473 575	
Avances et acomptes	7 282 990	1	8 272 770	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 431 162	4 105 127	446 476 899	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		24	450 324	
Prêts et autres immobilisations financières		9 646	38 917	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		9 670	489 241	
TOTAL GENERAL	12 796 942	4 114 797	549 176 143	

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
Liste clients	670 776	ans
Fonds commercial Charleval	907 145	ans
Fonds commercial Verneuil	1 887 325	ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	3 465 246	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 378 525	8 554 298		59 932 823
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 378 525	8 554 298		59 932 823
Terrains				
Constructions sur sol propre	11 388 402	606 018		11 994 419
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	31 057 850	2 660 446		33 718 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels	242 158 975	14 494 242	3 965 028	252 688 190
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 608 718	74 958		3 683 676
Matériel de transport	884			884
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 697 468	476 765		10 174 233
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 912 297	18 312 429	3 965 027	312 259 699
TOTAL GENERAL	349 290 823	26 866 727	3 965 027	372 192 523

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre		108 919					108 919
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		4 255 290			2 900 445		1 354 845
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		6 844					6 844
Embal récup.							
CORPOREL.		4 371 053			2 900 445		1 470 608
Acquis. titre							
TOTAL		4 371 053			2 900 445		1 470 608

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 427 274	4 371 053	2 900 445	18 897 881
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	17 427 274	4 371 053	2 900 445	18 897 881
Provisions pour litiges	70 279	1 183 463	1 006 796	246 946
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	1 793	49 709	1 793	49 709
Provisions pour pensions, obligations similaires	3 335 425		643 105	2 692 320
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	16 055 704	1 311 122	3 191 898	14 174 927
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	19 463 200	1 901 189	4 200 487	17 163 902
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	448 479	1 849	4	450 324
Dépréciations stocks et en cours	12 321 899	5 003 470	1 496 087	15 829 282
Dépréciations comptes clients	148 058	1 198 025	913 919	432 165
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	12 918 437	6 203 344	2 410 010	16 711 771
TOTAL GENERAL	49 808 911	12 475 586	9 510 942	52 773 555
Dotations et reprises d'exploitation		6 791 563	3 419 907	
Dotations et reprises financières		1 849	4	
Dotations et reprises exceptionnelles		5 682 175	6 091 031	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Les comptes clients sont dépréciés selon la règle suivant :

-retard>120 jours=50%
-retard>180 jours=75%
-retard>360 jours=100%

La base retenue pour le calcul de la dépréciation correspond au total de la créance hors taxes diminué du montant couvert par les assurances SFAC,s'il y a lieu.

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Rubriques	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	1 109 079	407 175	701 904	
Approvisionnements				
Matières premières	32 378 085	21 025 320	11 352 764	
Autres approvisionnements	14 368 026	12 265 303	2 102 723	
TOTAL I	47 855 190	33 697 798	14 157 392	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	30 988 372	22 615 204	8 373 168	
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	30 988 372	22 615 204	8 373 168	
Production en cours				
Produits	36 137 060	29 576 220	6 560 841	
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	36 137 060	29 576 220	6 560 841	
PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION) II + III			14 934 009	

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	38 917	1	38 916
Clients douteux ou litigieux	524 212	524 212	
Autres créances clients	144 544 743	144 544 743	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	48 614	48 614	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	58 143	58 143	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	10 583 000	10 583 000	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 709 681	1 709 681	
Groupe et associés	88 731 304	88 731 304	
Débiteurs divers	6 689 505	6 689 505	
Charges constatées d'avance	12 398 843	11 591 643	807 200
TOTAL GENERAL	265 326 960	264 480 844	846 116
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	231 050	231 050		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	60 726 198	60 726 198		
Personnel et comptes rattachés	42 708 346	42 708 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 640 378	25 640 378		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	4 332 485	4 332 485		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 361 015	4 361 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 367 525	1 367 525		
Groupe et associés				
Autres dettes	19 575 595	19 575 595		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	36 637 429	17 719 764	18 917 665	
TOTAL GENERAL	195 580 021	176 662 356	18 917 665	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

L'état des créances et des dettes ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH				
408100	Fournisseurs Factures Non Parvenues	12 969 691,89	10 466 331,52	2 503 360,37
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		12 969 691,89	10 466 331,52	2 503 360,37
AUTRES DETTES				
419800	Clients Crdt - Rab.Rem.Rist.& Avoir	7 782 599,64	5 062 805,15	2 719 794,49
468600	DIVERS - CHARGES A PAYER	4 395 079,56	2 435 795,53	1 959 284,03
468601	Divers Charges A Payer - Interim	2 105 476,71	2 516 120,76	-410 644,05
468606	Divers Charges A Payer - Honoraires	1 155 868,69	426 107,73	729 760,96
468608	DIVERS - CHARGES A PAYER Trademark	1 667 825,00	1 467 851,00	199 974,00
468609	DIVERS - CHARGES A PAYER IP Buy In	868 900,00	780 000,00	88 900,00
468610	DIVERS - CHARGES A PAYER CSA RD Sha	-4 128 747,00	-2 936 202,00	-1 192 545,00
468620	Charges à payer RD licence	-1 016 946,00	-972 478,00	-44 468,00
TOTAL AUTRES DETTES		12 830 056,60	8 780 000,17	4 050 056,43
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	11 702 009,40	11 100 605,05	601 404,35
428400	PERSONNEL - DETTES PROV.P.PART.SAL.	13 641 391,80	8 646 120,58	4 995 271,22
428600	Personnel - Autres Charges A Payer	12 170,60	12 067,71	102,89
428601	Formation Continue	161 384,26		161 384,26
428602	Plastifaf/Cif	64 797,63	585 669,89	-520 872,26
428603	Personnel - Provision Bonus A Payer	1 881 546,73	922 211,21	959 335,52
428604	Provision Interressement A Payer	9 365 774,96	7 957 744,41	1 408 030,55
428605	Reprise Bonus	5 347 727,23	4 809 010,52	538 716,71
438200	Charges Sociales sur Congés Payés	5 803 100,75	5 665 260,20	137 840,55
438603	Charges sur Provision Primes Variab	4 387 727,14	2 866 939,53	1 520 787,61
438604	Charges sur Déprovision Primes Vari	-755 676,65		-755 676,65
438610	Charges sur Provision Prime de fin		30 290,00	-30 290,00
448602	Charges à payer - Taxe foncière, CF	1 037 817,00	928 957,00	108 860,00
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		52 649 770,85	43 524 876,10	9 124 894,75
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518100	Interets courus interco à payer	10 745,20	155,94	10 589,26
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		10 745,20	155,94	10 589,26
TOTAL CHARGES A PAYER		78 460 264,54	62 771 363,73	15 688 900,81

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients Factures A Etablir	334 774,93	657 713,05	-322 938,12
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		334 774,93	657 713,05	-322 938,12
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs Avoir A Recevoir	582 034,40	490 812,37	91 222,03
438700	Remboursements Sécurité Sociale	39 304,63	-84 930,14	124 234,77
448700	Etat, Produits A Recevoir	1 709 680,73	569 127,72	1 140 553,01
468700	Divers - Produits A Recevoir	0,08	147 536,02	-147 535,94
TOTAL AUTRES CREANCES		2 331 019,84	1 122 545,97	1 208 473,87
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		2 665 794,77	1 780 259,02	885 535,75

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges Constatees D'Avance	12 806 788,09	7 399 898,47	5 406 889,62
486100	Charges constatées d'avance - Globa	367 956,01	-133 624,92	501 580,93
486999	Contract RR US	-775 901,23	-63 763,52	-712 137,71
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		12 398 842,87	7 202 510,03	5 196 332,84
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits Constates D'Avan	-36 637 428,92	-29 176 133,46	-7 461 295,46
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-36 637 428,92	-29 176 133,46	-7 461 295,46

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement des contrats à long terme outillage comptabilisés suivant la méthode de l'achèvement.

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 456 583			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		292 304 081
Distributions sur résultats antérieurs		65 066 112
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		227 237 969
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		828 962
Variations des provisions réglementées		1 470 608
Autres variations		
Résultat de l'exercice		99 094 503
	SOLDE	101 394 072
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		328 632 041

Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	49 709			187 652
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	49 709			187 652

Les dettes et créances en devises existantes à la clôture de l'exercice sont converties en euros sur la base du dernier cours de change communiqué par notre société Mère Aptar Europe Holding.
Les écarts entre la nouvelle valorisation des créances et des dettes et leur valeur d'origine constituent des écarts de conversion Actif et Passif.

(En Milliers d'euros)

Total du Bilan	545 355
Chiffre d'affaires	641 411
Résultat d'exploitation	139 377
Résultat net	99 095
Dividendes	65 066

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indications contraires.

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	139 660 285	25 680 551	113 979 734
Résultat exceptionnel à court terme	-1 606 882	-327 321	-1 279 561
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-13 605 670		-13 605 670
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	124 447 733	25 353 230	99 094 503

Le taux effectif de l'IS est de 20.37 %.

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	18 897 881
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	18 897 881
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	8 369 547
Participation des salariés	13 605 672
Autres	19 080 143
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	41 055 362
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-22 157 481

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges.

Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC/ Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	140 104	
Amortissements dérogatoires	4 371 052	
Risque social	1 142 238	
Pénalité CIR suite contrôle fiscal	169 184	
Pénalités fournisseurs	4 532	
Divers	977	
Charges sur exercices antérieurs	5 678	
TOTAL	5 833 765	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
VNC/ Produits de cession d'éléments d'actifs cédés	122 375	
Amortissements dérogatoires	2 900 445	
Quote part de subvention	87 203	
Risque social	1 066 363	
Divers	3 158	
Produits sur exercices antérieurs	47 339	
TOTAL	4 226 883	

Les primes, qui doivent être versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, sont déterminées en accord avec les stipulations de la convention collective de la transformation des plastiques.

Au fur et à mesure que les engagements naissent, une partie est versée à une compagnie d'assurance et comptabilisée en charge.

Engagement minimum 20 856 523 (ABO)

Engagement maximum 29 313 829 (PBO)

Engagement couvert 20 066 217 (plan Assets)

L'engagement à couvrir correspond à 96 % de l'ABO.

Les engagements ci-dessus correspondent, sur les bases indiquées ci-après, à la valeur actuelle des versements qui seront à effectuer aux salariés retenus pour le calcul au moment de leur départ en retraite, compte tenu de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent et de l'ancienneté atteinte par eux à la clôture de l'exercice :

Taux d'inflation :	2.00%
Taux d'augmentation des salaires :	3.20%
Taux de mortalité (table suivie) : TG 2005 Homme/Femme	
Taux actualisation retenu :	3.75%
Personnel retenu : Tous les salariés, titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée	

La part non couverte de l'engagement n'est pas comptabilisée et constitue un engagement hors bilan

La société Aptar France SAS bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du code général des impôts.

La société tête de groupe sur le plan fiscal est la société Aptar Europe Holding SAS.

La convention signée entre les sociétés du Groupe retient la méthode de la neutralité. Suivant cette méthode, la filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

La société Mère enregistre dans ses comptes la différence entre la dette d'impôt du Groupe et le cumul des charges d'impôts. Le montant s'impôt comptabilisé sur la ligne HK de la liasse fiscale correspond au montant du compte 695000 Impôt sur les sociétés diminué d'un crédit d'impôt recherche comptabilisé en compte 695002 de 9 000 115 euros.

Aucune information détaillée sur les transactions conclues entre les parties liées n'est requise dans la mesure où les transactions entre les parties liées ne sont soit pas significatives soit elles ont été conclues à des conditions normales de marché soit il s'agit de transactions exclues de la liste des transactions avec des parties liées tel que présenté dans la Note de Présentation du règlement ANC n° 2010-05

Rubriques	Montant hors bilan
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pension	629 000
Autres engagements donnés	
TOTAL	629 000

Nous avons les engagements de retraite et des cautions encours pour 629 ke dont le bénéficiaire est Aeropharm GMBH.

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise Route le Prieuré 27110 LE NEUBOURG			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 5 2 0 8 1 7 3 9 0 0 0 4 7			Néant *				
			Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	59 932 823	38 811 933	41 035 543
		Fonds commercial (1)	AH	AI	3 465 245	3 465 245	3 465 245
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	1 224 844	1 224 844	1 224 844
		Constructions	AP	AQ	45 712 715	36 354 027	36 910 192
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	252 688 189	66 721 792	67 631 007
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	13 858 793	1 170 190	1 453 223
		Immobilisations en cours	AV	AW	20 473 575	20 473 575	18 830 180
		Avances et acomptes	AX	AY	8 272 769	8 272 769	5 437 714
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	450 323		1 579
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	38 916	38 916	48 562
	TOTAL (II) BJ			BK	372 642 846	176 533 296	176 038 094
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 054 575	34 691 534
En cours de production de biens			BN	BO	2 444 904	33 692 156	27 275 193
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	1 035 650	29 952 722	21 726 367
Marchandises			BT	BU	294 152	814 927	232 936
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 167 546	4 167 546	4 296 973
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	432 164	144 636 789	112 549 405
		Autres créances (3)	BZ	CA		107 820 246	92 567 847
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		100 190	1 025 838
		Disponibilités	CF	CG		496 794	3 743
			CH	CI		12 398 842	7 202 510
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		12 398 842	7 202 510	
	TOTAL (III) CJ	CJ	CK	16 261 447	368 771 750	291 213 641	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		49 709	49 709	1 793	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	CO	IA	388 904 293	545 354 756	467 253 529	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N			
				Exercice N – 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 66 848 745)			DA	66 848 745	66 848 745	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	810 291	810 291	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	7 550	7 550	
	Réserve légale (3)			DD	6 684 874	6 684 874	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	135 128 122	135 468 927	
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	99 094 503	64 725 306	
	Subventions d'investissement			DJ	1 160 073	331 112	
	Provisions réglementées *			DK	18 897 881	17 427 273	
	TOTAL (I)			DL	328 632 041	292 304 080	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
		Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	14 471 582	16 127 775	
	Provisions pour charges			DQ	2 692 319	3 335 424	
	TOTAL (III)			DR	17 163 902	19 463 200	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	231 050	106 848	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 791 138	2 933 454	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	60 726 197	48 937 962	
	Dettes fiscales et sociales			DY	77 042 223	59 739 630	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 367 525	1 400 451	
	Autres dettes			EA	19 575 595	13 154 494	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	36 637 428	29 176 133	
TOTAL (IV)			EC	199 371 159	155 448 975		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	187 652	37 273		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	545 354 756	467 253 529		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	7 550		
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	176 662 356	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032